

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 640

présenté par

M. Boucard, M. Lurton, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Ramadier, M. Lorion, M. Masson, M. Bony, M. Leclerc, M. Parigi, M. Viala, M. Ferrara, Mme Bassire, M. Sermier, Mme Trastour-Isnart, M. Cinieri, M. de Ganay, M. Pauget, M. Fasquelle, M. Dive, M. Vialay, M. Cherpion, M. Forissier et Mme Dalloz

ARTICLE 1ER A

À l'alinéa 6, après le mot :

« territoires »,

insérer les mots :

« , du rail ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Notre pays est l'un des mieux desservi par les lignes ferroviaires. Il convient donc de les utiliser pour désengorger les routes du transport de marchandises par camions alors que le fret ferroviaire est au contraire en baisse constante depuis des années.

Cela aura des répercussions positives en terme de sécurité routière et de développement durable. De plus, cela aura aussi un impact économique prépondérant pour nos usines produisant des trains.

Or, cet alinéa propose d'engager une politique incitative uniquement en ce qui concerne le développement du transport fluvial.

C'est pourquoi, le présent amendement propose d'inclure également le fret ferroviaire.